GRAND QUARTIER GENERAL

Direction
des Chemins de Fer

Commission Régionale EST
des Chemins de Fer

AVIS-COMMUN N° 522 SM

ANNEE 1939

4 Novembre

Lignes de { Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang.
Grande Ceinture.

Construction d'un saut-de-mouton pour le quadruplement des voies de la ligne de GRANDE-CEINTURE entre SUCY-BONNEUIL et VALENTON.

I.- Suppression du service à voie unique sur voie II de la ligne de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-L'ETANG entre les postes 2 et B de la gare de SUCY-BONNEUIL
le 10 Novembre.
(Abrogation des Avis-Communs Nos 399 du 23 Mai et 506 SM du 2 Septembre - Modifications aux Avis-Communs Nos 417 du 7 Juin et 500 du 29 Août.)

II.- Ateliers de travaux sur voies I et II de la ligne de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-L'ETANG, les 10,11,13 et 14 Novembre.

III.- Ralentissements sur voies I et II de la ligne de Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang, entre les Km. 19.700 et 20.100, du 10 au 20 Novembre.

IV.- Mise en service d'une nouvelle aiguille prise en pointe sur la voie II de la ligne de Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang en gare de SUCY-BONNEUIL
le 14 Novembre.

V.- Rectifications :

1°- au Fascicule des Tableaux-Horaires N°1.27 (Renseignements techniques) (21ème Avis de Rectifications).
2°- à l' Annexe au Fascicule N°1.27 (Renseignements particuliers) (34ème Avis de Rectifications).
3°- au Livret des Marches de trains - Service Spécial.
4°- au Carnet des Agents des Trains.

I.- A partir du 10 Novembre à 16 heures, le service à voie unique sur voie II de la ligne de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-L'ETANG entre les postes 2 et B de la gare de SUCY-BONNEUIL, sera supprimé. Les signaux relatifs au fonctionnement de la voie unique seront masqués en attendant leur dépose.

Les nouvelles dispositions sont indiquées sur le croquis d'autre part.

En conséquence:
l'Avis-Commun N°399 du 23 Mai concernant la suppression provisoire de l'accès au faisceau de Sucy-Bonneuil, côté Verneuil-l'Etang;
l'Avis-Commun N°506 SM du 2 Septembre concernant l'établissement du service à voie unique;
Le Chapitre III de l'Avis-Commun N°500 du 29 Août concernant la circulation des machines de la série 241.000 en cas de détournement,
seront abrogés.

De plus les signaux suivants :

30 voie II^V Km: 21.350

Z voie II^V Km: 20.720

R voie II^{R2} (dégagement de l'appareil)

Z voie I^{R2} Km: 20.626

R voie I^V Km: 20.720

qui avaient été installés conformément aux indications de l'Avis-Commun N° 417 du 7 Juin et masqués lors de la mise en service du poste B seront supprimés à partir du 10 Novembre et déposés ultérieurement.

II.- Pour permettre le rétablissement de la circulation normale sur les voies I et II de la ligne de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-L'ETANG, entre les postes 2 et B de la gare de SUCY-BONNEUIL, des ateliers de travaux seront autorisés à fonctionner sur les deux voies entre le Km: 19.700 et le Km:20.100: les 10 Novembre, (Remise en service double voie,),11 Novembre, (Repliement du pont P.L.M.,),13 Novembre (Dépose 3 appareils de voie unique) et 14 Novembre (repose aiguille en pointe voie II et régularisation des voies I et II) de 8 heures à 16 heures.

Pendant la période indiquée ci-dessus, la circulation des trains entre SUCY-BONNEUIL et BOISSY-St-LEGER sera reportée sur le raccordement N°2 de SUCY-BONNEUIL.

En cas de nécessité, ces travaux pourront être reportés à une date ultérieure sans que cette modification fasse l'objet d'un nouvel Avis-Commun.

NOTA.- Ces ateliers de travaux auront lieu conformément aux prescriptions d'une consigne à établir par l'Ingénieur, Chef du Ier Arrondissement de l'Exploitation, d'entente avec l'Ingénieur Principal, Chef du Ier Arrondissement de la Voie et des Bâtiments. L'autorisation de fonctionnement des ateliers de travaux ne dispense pas le Service de la Voie de la couverture des chantiers dans les conditions réglementaires.

III.- a) du 10 Novembre à 16 heures au 20 Novembre à 16 heures, une limitation de vitesse à 30 Km. à l'heure sera imposée à tous les mouvements circulant sur la Voie I de la ligne de Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang, entre les Km: 19.700 et 20.100.

b) du 10 Novembre à 16 heures au 14 Novembre à 16 heures, une limitation de vitesse à 10 Km. à l'heure sera imposée à tous les mouvements circulant sur la voie II de la ligne de Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang, entre les Km.20.100 et 19.700.

- Du 14 Novembre à 16 heures au 20 Novembre à 16 heures, la limitation de vitesse à 10 Km. ci-dessus sera remplacée par une limitation de vitesse à 30 Km. à l'heure.

Ces limitations de vitesse seront rappelées sur le terrain par des tableaux de limitation temporaire de vitesse implantés conformément aux prescriptions de l'article 92 de l'Ordre Général N°4 (article 132 des Instructions Générales sur le service des mécaniciens et chauffeurs).

Pour l'observation de ces limitations, il sera alloué forfaitairement aux mécaniciens :

Voie I (limitation à 30)	Voie II (limitation à 10)	Voie II (limitation à 30)	
3'	4'	2'	aux trains de voyageurs
2'5	7'	1'5	aux trains de marchandises

Pour augmenter la sécurité des ouvriers du chantier, deux tableaux [S] mobiles seront installés de part et d'autre du chantier pendant les heures de travail.

IV.- Le 14 Novembre à 16 heures, une nouvelle aiguille prise en pointe sur la voie II de la gare de PARIS-BASTILLE à VERNEUIL-L'ETANG sera mise en service en gare de SUCY-BONNEUIL et rattachée au poste N°2. Les nouvelles dispositions sont indiquées au croquis d'autre part.

V.- A partir du 10 Novembre à 16 heures, les modifications ci-après seront apportées aux documents de service concernant la ligne de Paris-Bastille à Verneuil-l'Etang.

1°- FASCICULE DES TABLEAUX HORAIRES N°1.27
Chapitre 1
"Tableau des Distances - Installations - Cantonnement"
page 2.

Gares ou Postes	Kilométrage sur le terrain	Modes de cantonnement Voie I	Modes de cantonnement Voie II	Observations	Régime de protection Sens impair	Régime de protection Sens pair
Sucy-Bonneuil	18.865 19.149 19.450 19.850 19.925 20.350	C	C			

2° - ANNEXE AU FASCICULE N° 1.27 (Renseignements particuliers)
- Page 1 -
"Tableau des Bifurcations et aiguillages comportant limitation de vitesse".

Gares ou Stations	Emplacement des appareils	Nature des appareils	Directions données par les aiguilles prises en pointe	Limitations particulières de vitesse	
Sucy-Bonneuil	Sur voie II V (Km 19.773) à 349m de l'axe de la gare, côté Verneuil.	AP	aux trains venant de Verneuil-l'Etang : à gauche : Voie 4 à droite : Paris-Bastille	APG et 30 —	
	Sur voie II V (Km 18.944) à 480m de l'axe de la gare, côté Paris-Bastille.	AP	aux trains venant de Sucy-Bonneuil : à gauche : Port de Bonneuil à droite : Champigny	APG et 30 —	
	Sur voie I V (Km 19.460) à 36m de l'axe de la gare côté Verneuil.	Bif	aux trains venant de Champigny : à gauche : Valenton à droite : Verneuil-l'Etang	30 SD	
	Sur voie II V (Km 19460)* aiguille prise en talon	Bif	.....	Trains venant de Valenton	

Des béquets seront tirés et distribués au personnel intéressé en ce qui concerne les modifications 1° et 2° ci-dessus.

3°) LIVRET DES MARCHES DE TRAINS DU SERVICE SPECIAL.

Ligne V -(Page 2)

" Tableau des Distances - Installations - Cantonnement - Charge et Freinage des Trains"

Les modifications apportées font l'objet du béquet N° 1 d'autre part.

4°) CARNET DES AGENTS DES TRAINS - Ligne V.

Les modifications apportées font l'objet du béquet N° 2 d'autre part.

NOTA:

a) L'Avis-Commun N° 399 du 23 Mai 1939 est à retirer du fascicule des Tableaux Horaires N°1.27 auquel il avait été annexé provisoirement.

b) Les Avis-Communs N°506 SM du 29 Août 1939 et N° 508 SM du 12 Septembre 1939 sont à retirer du Livret des Marches de Trains du Service Spécial auquel ils avaient été annexés provisoirement.

Le Lieutenant-Colonel d'Infanterie
Breveté d'E.M. Hors cadres
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale EST
des Chemins de Fer,

P.Le Directeur de l'Exploitation
Commissaire Technique
de la Commission Régionale EST
des Chemins de Fer
Le Chef du Service de l'Exploitation,
Commissaire Technique Adjoint,

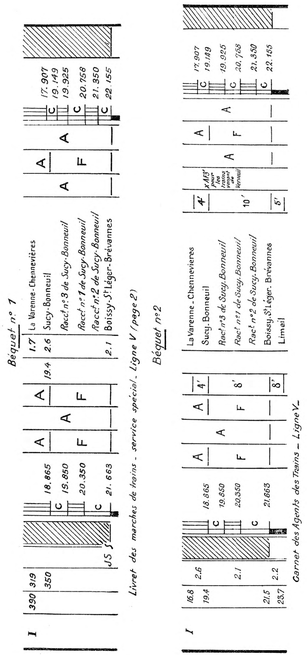

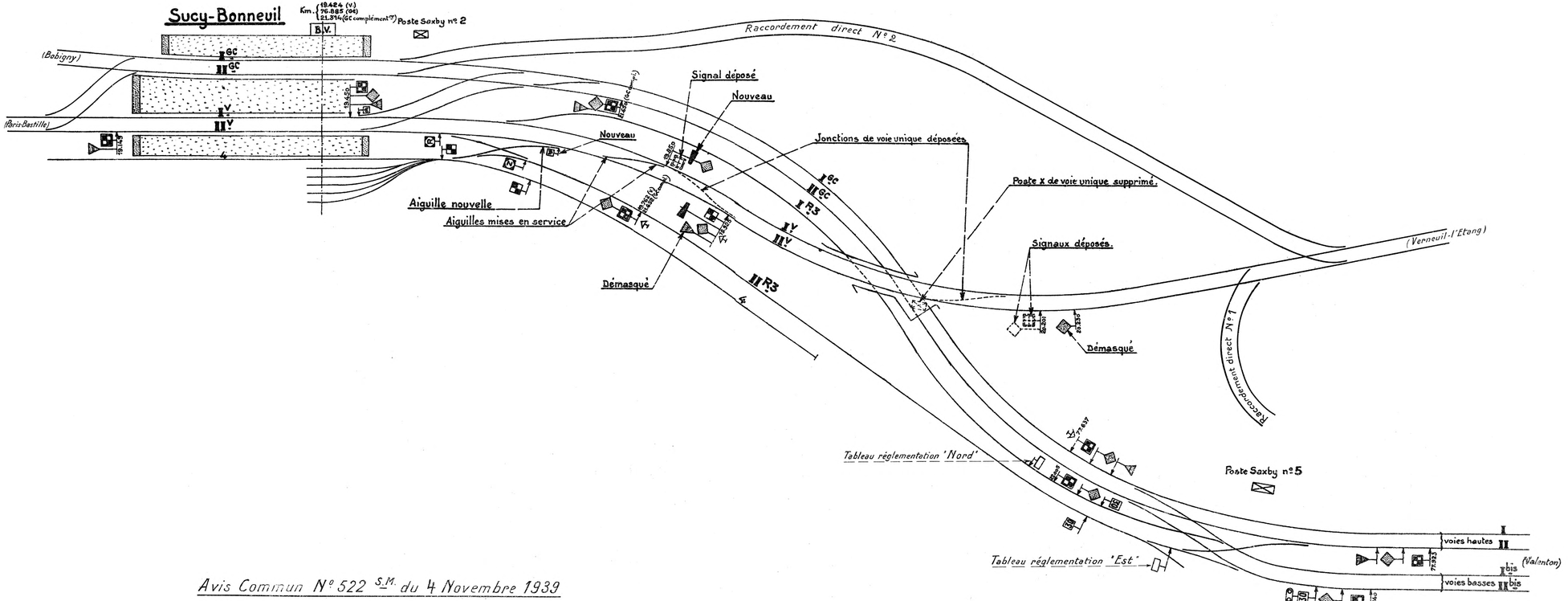

Avis Commun N° 522 S.M. du 4 Novembre 1939